Cinquième rapport annuel : 1899

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse**

Band (Jahr): **5 (1899)**

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-362182

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Cinquième Rapport Annuel

1899.

L'ANNÉE 1899 a marqué dans les annales de la Bibliothèque Nationale en ce que celle-ci s'est installée sous son propre toit. Le nouveau bâtiment et son ameublement n'ont pas été terminés dans les délais prévus, l'été dernier, et les ouvriers ont eu du travail jusqu'au printemps de 1900. Mais, ce qui est l'essentiel, la Bibliothèque put, dès l'automne, prendre possession des locaux disponibles et, après un déménagement qui dura de 3 à 4 semaines, la direction inaugura son activité dans son nouvel immeuble. Les questions se rattachant à la construction furent l'objet de nombreuses délibérations de la Commission de la Bibliothèque. Celle-ci se réunit 17 fois; en outre, son président a, comme du passé, voué toute sa sollicitude aux affaires de la Bibliothèque.

Sur un préavis favorable de la Commission, le Conseil fédéral a alloué au gouvernement du Canton de Fribourg une subvention destinée à lui faciliter l'acquisition des incunables et autres imprimés précieux de la riche bibliothèque du clergé de Gruyères.

Nous avons continué à entretenir des relations amicales avec la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne, à laquelle nous avons versé le subside habituel de fr. 3500 et qui, dans le partage des collections Staub, a reçu une partie des imprimés suisses. Des échanges ont eu lieu avec d'autres bibliothèques

suisses, en particulier avec celles d'Aarau, de Schaffhouse et de Stans.

On a délibéré à plusieurs reprises sur l'établissement d'un catalogue scientifique international, projet dont nous avons fait mention dans le dernier rapport. Nous parlerons plus tard des décisions prises et de leur mise à exécution. La question financière a joué un rôle important à la Bibliothèque Nationale dans le courant de l'année écoulée. La Commission eut à suivre de près les discussions des Chambres fédérales sur le budget. On a pu opérer certaines réductions de dépenses pour les prochaines années, sans cependant diminuer par trop les ressources indispensables à la Bibliothèque pour compléter son organisation et pour accomplir sa tâche.

Nous avons, depuis le mois de juillet, un nouvel employé, M. le Dr. Ernest Haffter, de Weinfelden, qui s'occupe exclusivement de l'impression du catalogue. Le travail avance maintenant d'une manière régulière et s'accélérera encore avec le temps. Le système adopté pour le catalogue nous permet de préparer en même temps le catalogue analytique; après des études préliminaires faites avec soin et après nous être concertés avec la direction de la Bibliothèque de la Ville de Zurich, nous avons distribué les titres du catalogue dans un répertoire de mots-souches.

L'accroissement du fonds de la Bibliothèque par des dons, auxquels se sont ajoutés des achats, a continué dans une large mesure en 1899, mais sans atteindre le chiffre énorme de l'année précédente.

Diverses circonstances ont contribué durant l'année 1899 à ralentir quelque peu la marche des affaires à la Bibliothèque; d'abord le retard apporté au déménagement, qui nous a forcés de prolonger notre séjour dans l'immeuble de la rue Christophe, où la place faisait défaut; puis, des maladies qui ont frappé le personnel à plusieurs reprises et parfois pour un temps assez long. Il nous a été impossible de nous occuper dans nos anciens locaux de la classification de nos nombreuses cartes et estampes, qui, pour la plupart, nous viennent du fonds Staub. Nous y travaillerons pendant l'année courante; nous complé-

terons également la bibliothèque consultative de la salle de lecture, dont nous n'avons pu prendre possession qu'à la fin du mois de décembre.

Au moment où nous rédigeons ce rapport, les salles de lecture et de prêt sont ouvertes au public et la Bibliothèque Nationale, après avoir essentiellement voué ses efforts à se constituer, est enfin entrée dans la période où elle va rendre des services, ce qui est sa tâche principale. Le moment semble arrivé de ne point se borner à un compte rendu ordinaire, mais de donner à grands traits, un *aperçu historique du développement de la Bibliothèque Nationale Suisse.*

Il faut remonter jusqu'à la fin du XVIIIe siècle pour retrouver les origines de la Bibliothèque Nationale. A cette époque, le ministre de la République Helvétique, Stapfer, projeta de fonder, outre une université suisse et une Académie des Beaux-Arts, une *Bibliothèque Nationale* reliée aux Archives. Les bases en étaient jetées, lorsque l'Etat Unitaire s'effondra en 1803. Ce fut la fin de la Bibliothèque; on procéda à sa liquidation dans le cours de cette dernière année. Ses livres furent vendus à des prix dérisoires.

Cependant l'idée de Stapfer ne disparut pas à tout jamais, et notamment de 1840 à 1860, des efforts répétés tendirent à la création d'une «Bibliothèque Nationale» suisse, soit comme institution indépendante, soit comme annexe d'une université fédérale. Ce dernier projet ne put être réalisé et longtemps on renonça presque à voir aboutir le premier. Une «Bibliothèque fédérale», appelée dans la suite «Bibliothèque Centrale», avait été, il est vrai, rattachée au Département de l'Intérieur. Destinée au début à l'usage de l'administration, elle élargit bientôt le cercle de ses lecteurs. On en vint tout naturellement à envisager la transformation de cette œuvre en une Bibliothèque Nationale. Les propositions dans ce sens ne manquèrent pas, mais elles demeurèrent sans résultat jusqu'en 1891. Le 4 mars 1891, M. le Dr. F. Staub, rédacteur de l'*Idiotikon*, adressa au Conseil Fédéral un mémoire dans lequel il demandait un agrandissement de la «Bibliothèque centrale fédérale»; celle-ci, en sus de la tâche qui lui incombait, aurait eu celle de

«rassembler tous les écrits parus jusqu'à présent en Suisse et à l'étranger, et concernant notre peuple et notre pays; les estampes offrant de l'intérêt au point de vue des mœurs, des costumes, des usages; les représentations d'œuvres d'art et architecturales; les portraits, les prospectus, tout ce qui a rapport à l'histoire nationale et, en outre, tous les ouvrages dont les auteurs sont des Suisses».

Il avait trouvé la formule qui résumait toutes les idées exprimées précédemment.

Le mémoire de M. Staub fut appuyé par la Commission centrale de bibliographie suisse et par la Société littéraire de Berne; au printemps de 1892, elles envoyèrent aux autorités fédérales des pétitions fortement motivées. D'autres sociétés et associations suisses se joignirent à elles.

Tous ces vœux furent accueillis avec faveur. Le Département de l'Intérieur avait, dans le projet de budget pour 1893, qui devait être soumis aux Chambres fédérales en décembre 1892, destiné un poste de fr. 23,000 à la fondation d'une seconde division de la Bibliothèque centrale fédérale, qui aurait à «rassembler tous les ouvrages et imprimés qui, au point de vue de la science, de la civilisation, de l'histoire ou de la littérature, peuvent contribuer à faire connaître la Suisse et ses habitants.»

Sur ces entrefaites, la commission du budget proposa de supprimer une fois pour toutes cette adjonction au budget de la Bibliothèque centrale, et d'inviter le Conseil Fédéral à soumettre aux Chambres fédérales un projet de loi spécial. Cette proposition fut adoptée par les deux Chambres.

Le Département fédéral de l'Intérieur prit immédiatement la chose en main; il chargea tout d'abord la Commission centrale de bibliographie suisse de procéder à une enquête, dont le but était de le renseigner sur l'accueil que la création d'une bibliothèque de ce genre rencontrerait auprès des bibliothécaires, archivistes, imprimeurs, éditeurs, libraires, antiquaires et rédacteurs de journaux suisses. Cette enquête devait, de plus, fournir des données sur la possibilité de réaliser ce projet, ainsi que sur les voies à suivre et les moyens à employer.

Des questionnaires furent envoyés au mois de décembre 1892 déjà et l'on reçut très rapidement la plupart des réponses, de sorte qu'à la fin de janvier 1893 on put en commencer le dépouillement et le classement en vue de l'impression. Le résultat de l'enquête fut publié le 3 mars suivant.

La très grande majorité des personnes consultées s'étaient prononcées — quelques-unes en termes chaleureux — pour la création d'une «bibliothèque d'*Helvetica*»; les opinions divergeaient sur l'économie du projet, ainsi que sur la manière de se procurer les ressources nécessaires. En somme, les conclusions à tirer de cette enquête furent telles, que le Conseil Fédéral proposa à l'Assemblée Fédérale, dans son message du 8 mars 1893, la création d'une Bibliothèque nationale, indépendante de la Bibliothèque centrale.

Cette proposition était dictée, entre autres, par l'impossibilité dans laquelle se trouvait la Bibliothèque Centrale de réunir une collection d'*Helvetica* pareille à celle que l'on désirait. «Elle est principalement une bibliothèque d'administration; comme telle on ne pourrait pas s'en passer, et elle doit demeurer ce qu'elle est. Un seul bibliothécaire ne saurait venir à bout de remplir la nouvelle tâche en même temps que l'ancienne, et la bibliothèque dans son rapide accroissement, se trouverait bientôt à l'étroit dans l'espace disponible du palais fédéral. Aussi est-il nécessaire de créer une bibliothèque particulière, une *bibliothèque nationale* dont le but exclusif soit de collectionner les *Helvetica* et qui possède un personnel et un local spéciaux».

Ce n'était pas qu'on eût l'intention d'affecter un bâtiment spécial à la Bibliothèque seule; car, dans le même message, l'on suggère l'idée de lui réserver une aile du futur bâtiment des Archives fédérales.

Cependant, cette question ayant provoqué une vive discussion dans la presse, une explication était nécessaire; d'autant plus que, de divers côtés, l'on demandait qu'une nouvelle bibliothèque ne fût pas fondée, mais que l'une de celles qui existaient déjà en Suisse fût transformée en Bibliothèque Nationale.

La Commission centrale de bibliographie suisse s'occupa de cet objet dans sa séance du 22 avril 1893 et rédigea un certain nombre de propositions, qui furent soumises, deux jours plus tard, avec un projet d'arrêté, à une commission d'experts, composée de directeurs des principales bibliothèques suisses.

Les experts changèrent la dénomination allemande de «Nationalbibliothek», que l'on avait recommandée, en celle de «Landesbibliothek», et ils délibérèrent d'une manière détaillée sur le but et l'organisation de cet établissement. C'est alors que fut émise l'opinion de restreindre l'activité de la Bibliothèque Nationale à rassembler les *helvetica* parus depuis 1848; la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne collectionnerait ce qui avait été publié avant cette date, poursuivant ainsi la tâche qu'elle s'est assignée depuis environ 90 ans.

Il n'y eut pas de votation; on se borna à dresser un procès-verbal; mais on retrouve ce point de vue dans le rapport de la Commission du Conseil des Etats du 4 décembre 1893. Pour faire quelque chose de complet, on formulait le vœu que la Bibliothèque Nationale à créer, n'eût pas à s'étendre aux anciennes publications suisses. Il fallait donc fixer une limite: l'année 1848 paraissait tout indiquée, car elle marque, dans l'histoire de la Confédération, le début d'une évolution politique.

Les *Helvetica* de date plus ancienne ne devaient toutefois pas être négligés; le soin de les recueillir devait être confié à l'une des bibliothèques d'*Helvetica* existantes. La Bibliothèque bourgeoise de Lucerne semblait tout particulièrement désignée pour remplir cette mission. En effet, elle maintenait, depuis près d'un siècle, son caractère exclusif de bibliothèque suisse. Une subvention fédérale relativement modeste suffirait pour lui permettre de se développer comme telle, tandis qu'une autre solution aurait exigé de grands sacrifices et n'aurait vraisemblement donné que des résultats médiocres. Au surplus, et cette considération était décisive, les dépenses que la Confédération s'imposerait en faveur d'une bibliothèque existante porteraient leurs fruits immédiatement, tandis qu'en procédant autrement, les générations futures seules en auraient le profit.

Salle de lecture

Comme des personnes compétentes avaient signalé, dans la presse, les difficultés et les inconvénients auxquels se heurterait le partage des livres entre les deux institutions, M. Muheim, député au Conseil des Etats et rédacteur du rapport, déclara qu'il ne valait pas la peine de s'en inquiéter: «L'expérience et une commission éclairée feront le nécessaire.»

Il ne fut plus question de relier la Bibliothèque centrale à la Bibliothèque nationale si ce n'est que celle-là abandonnerait à celle-ci ses *Helvetica* et se contenterait à l'avenir d'être une bibliothèque d'administration.

Le rapport du Conseil des Etats disait encore: Bien que des vœux aient été émis pour que la Bibliothèque nationale soit une bibliothèque universelle, cosmopolite, l'on s'en est tenu à l'idée de ne recueillir que des *Helvetica,* mais sans interpréter ce mot trop strictement.

La bibliothèque ne doit pas être consultée seulement sur place; au contraire, les livres doivent être prêtés à tous les chercheurs, au besoin même être expédiés par la poste. Ce n'est qu'à cette condition que la Bibliothèque nationale sera vraiment utile.

D'après ce rapport et d'après celui de la commission d'experts, une des tâches de la Bibliothèque nationale serait d'établir un catalogue général des *Helvetica* conservés dans les bibliothèques de la Suisse et de l'étranger. D'autres travaux seraient encore à exécuter plus tard.

Enfin, des subventions fédérales devaient être accordées aux bibliothèques publiques de la Suisse qui collectionnent une certaine quantité d'*Helvetica,* lorsqu'une acquisition importante serait onéreuse à l'excès pour ces dernières.

Le Conseil des Etats, en date du 5 décembre 1893, se rangea aux propositions de la commission sur tous les points essentiels. Le Conseil National n'y fit que des changements secondaires, bien qu'une certaine opposition se fût manifestée contre le partage en *Helvetica* anciens et modernes, et contre la limite de 1848.

Les divergences existant encore entre les deux Conseils furent liquidées le 28 juin 1894, si bien que l'«Arrêté fédéral

créant une bibliothèque nationale suisse» fut adopté avec une célérité inattendue. Ce que l'on avait poursuivi en vain auparavant pendant des dizaines d'années, se trouvait, sur l'initiative du Dr. F. Staub, atteint au bout de deux ans et demi.

Parmi ceux qui contribuèrent surtout à cette solution rapide, nous mentionnerons M. le conseiller fédéral Charles Schenk, alors chef du Département fédéral de l'Intérieur.

L'arrêté ne fut mis à exécution que l'année suivante, une fois que les crédits nécessaires eurent été votés. Le 15 janvier 1895, le Conseil fédéral promulgua un «Règlement concernant l'organisation et l'administration de la bibliothèque nationale». Le même jour, il nomma la commission de 5 membres qui, dès lors, devait être et l'organe préconsultatif du département pour toutes les affaires concernant la bibliothèque et l'autorité chargée de surveiller l'établissement.

Sur les présentations faites par cette commission, le Conseil fédéral nomma le 15 mars le bibliothécaire, l'adjoint et un aide-bibliothécaire.

La Bibliothèque Nationale occupa dès le 2 mai 1895, les locaux provisoires mis à sa disposition au n° 7 de la rue Christophe. Elle y resta jusqu'à l'achèvement du nouveau bâtiment, au Kirchenfeld.

Comme nous l'avons déjà dit, le message du Conseil Fédéral du 8 mars 1893 proposait de loger la Bibliothèque Nationale dans une aile du bâtiment qu'on allait construire pour les Archives. Les Chambres adhérèrent à ce projet. Mais cette construction ne fut pas terminée avant quatre ans. Pendant ce temps, la Bibliothèque Nationale dut, tant bien que mal, s'installer dans la maison particulière de la rue Christophe; elle finit par en occuper tous les étages. Le déménagement eut lieu en octobre et novembre 1899 et le 1er mai 1900 la Bibliothèque ouvrait officiellement ses portes au public.

Nos comptes rendus annuels donnent de nombreux détails sur les rapports de la Bibliothèque avec les autorités fédérales et l'étranger, sur son développement et son organisation; aussi nous contenterons-nous ici de relever quelques points seulement.

Peu de temps après sa fondation, nous eûmes à déplorer la mort de M. le conseiller fédéral Schenk; au Département de l'Intérieur lui succédèrent MM. Ruffy, Lachenal et Ruchet.

La commission de la Bibliothèque fut composée à l'origine de:

MM. Dr. Graf, professeur, président
Dr. Kaiser, archiviste fédéral, vice-président
Dr. Hirzel, professeur
Dr. Blösch, professeur, et
Dr. V. Rossel, professeur.

MM. le prof. Dr. Hirzel et le prof. Dr. Blösch décédèrent, le premier en 1897, le second au printemps de 1900. La mort de ces deux membres, qui avaient contribué au développement de la Bibliothèque Nationale par le vif intérêt qu'ils lui portaient, par leur fidélité au devoir et par leurs vastes connaissances, fut une grande perte pour notre établissement.

Ils furent remplacés par MM. le prof. Dr. Tobler et Wäber-Lindt, nommés par le Conseil fédéral, sur présentation du Département de l'Intérieur.

La commission ne borna pas son activité à diriger et surveiller la marche des affaires de la Bibliothèque Nationale: elle s'occupa aussi des questions de construction, de la préparation des ordres de service et des réglements, des relations à entretenir avec la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne, des préavis à fournir sur des achats importants, etc. On lui soumit également, pour préavis, des demandes de subventions formées par des bibliothèques suisses, désireuses d'acheter des collections d'*Helvetica;* elle eut à se prononcer sur la part éventuelle de la Suisse à l'établissement du catalogue international des sciences.

Tous ces travaux obligèrent la Commission à tenir une vingtaine de séances par année. Son président, à qui des tâches spéciales incombaient en sus, s'efforça de rester en contact permanent avec la direction de la Bibliothèque.

Le personnel de l'établissement se composait à l'origine de:

MM. Dr. Jean Bernoulli, bibliothécaire,
Dr. Charles Geiser, adjoint,
A. Langie, aide-bibliothécaire.

Outre ces fonctionnaires, l'on dut faire appel à des collaborateurs scientifiques et techniques; par moments même, on dut avoir recours à des aides temporaires.

Ce renforcement du personnel fut rendu nécessaire par l'accroissement de la Bibliothèque, un accroissement dont la rapidité dépassa toutes les prévisions.

Dès la 1re année, les dons qui affluaient de toutes les parties de la Suisse et de l'étranger, formèrent la majeure partie de l'augmentation annuelle, prévue tout d'abord; puis, il se trouva que la production courante d'imprimés suisses était bien plus abondante qu'on ne l'avait présumé.

On fit aussi, à l'occasion, de gros achats, parmi lesquels il faut mentionner la collection de livres et d'estampes de feu le Dr. Staub, à Zurich, dont l'acquisition fut votée par les Chambres fédérales en 1898.

Le chiffre des publications officielles fédérales et cantonales reçues dépassa aussi toutes les prévisions. Si l'on voulait non-seulement emmagasiner ces documents, mais les mettre en ordre, les classer d'une manière rationelle et propre à rendre des services, il fallait avoir un personnel suffisant.

Le budget s'en ressentit. Les postes destinés aux traitements et aux fournitures durent être complétés dès la seconde année par des crédits extraordinaires. Le nécessité en étant évidente, ces crédits furent votés sans observations par l'Assemblée fédérale.

L'organisation de la Bibliothèque, en particulier le système de classement et du catalogue, coûtèrent beaucoup de peine.

Après un examen approfondi, on choisit les divisions suivantes:

A. Ethnographie, Géographie, Histoire.
B. Droit, Administration et Economie politique.
C. Littérature, Art, Sciences.

Les périodiques qui rentrent dans l'une ou l'autre de ces catégories sont toujours rangés à part.

D'autres divisions s'ajoutèrent aux précédentes:

D. Sociétés, Institutions publiques et privées, etc.
E. Journaux.
F. Cartes et estampes.

Dans le nouveau bâtiment, l'on put affecter à chacune de ces divisions un local spécial. Les ouvrages généraux, nécessaires aux lecteurs, et les périodiques de l'année courante sont déposés dans les salles de lecture. Les ouvrages en cours de publication, ainsi que les volumes incomplets ou dépareillés, sont gardés dans les bureaux.

On a emprunté à la Bibliothèque de Cassel son système de catalogue, auquel l'on apporta quelques modifications. Les titres sont imprimés, à 125 exemplaires, sur un seul côté des feuilles; on les découpe pour pouvoir les coller, alphabétiquement ou autrement dans des répertoires.

Le catalogue principal de la Bibliothèque Nationale servira à la fois de catalogue alphabétique et de catalogue analytique, à l'exemple de ce qui se pratique aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Malheureusement l'impression du catalogue, qui a dû céder le pas aux affaires urgentes, n'est pas aussi avancée qu'on pourrait le désirer.

Mais le catalogue manuscrit de la Bibliothèque presque entière existe sur des fiches qui serviront à l'impression. Il est à la disposition du public. Les cartes, plans et estampes seuls n'ont pas encore pu être catalogués.

La Bibliothèque Nationale, ainsi que nous l'avons rappelé, a été officiellement ouverte au public le 1er mai 1900. Il n'avait pas été possible de le faire auparavant, ni dans la maison particulière, où nous nous trouvions à l'étroit, ni dans le nouveau bâtiment, avant notre installation définitive. Toutefois, dans les années antérieures, la Bibliothèque a rendu des services à de nombreux chercheurs.

Espérons que le nombre des lecteurs s'accroîtra, de façon à justifier le travail qu'a exigé la Bibliothèque Nationale et les sacrifices financiers de la Confédération.